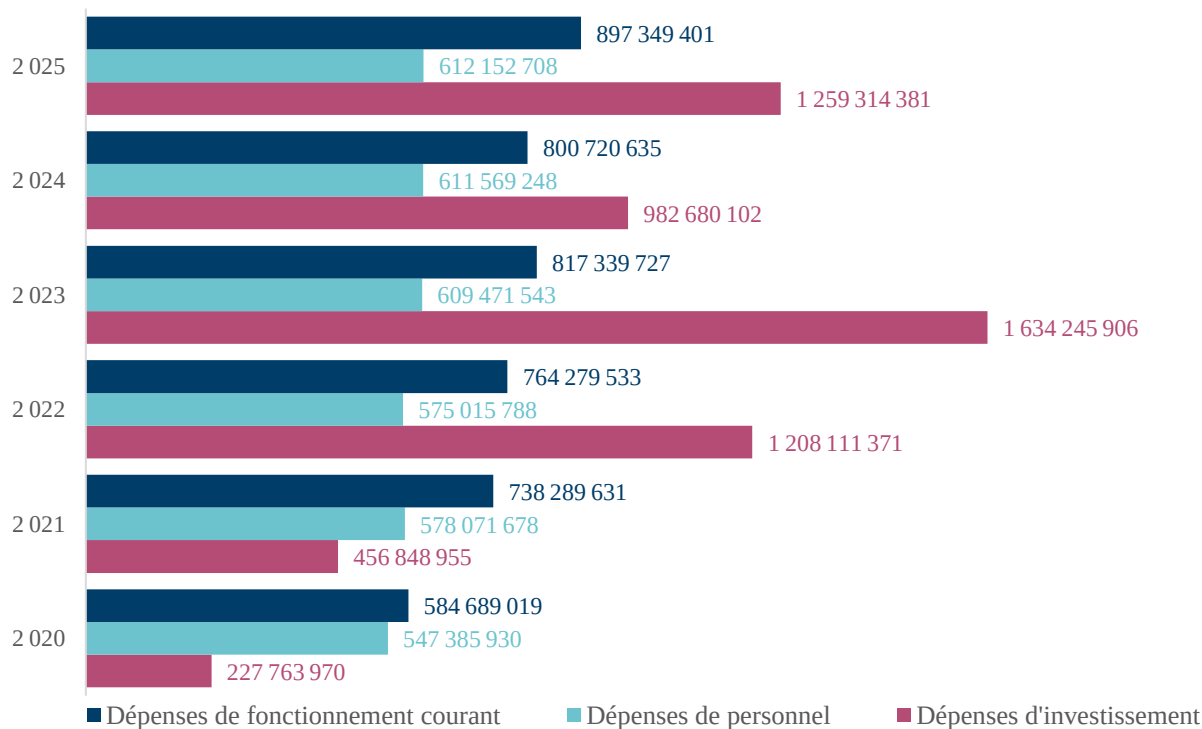




Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	25	16	18	5	64	72%
STA	Stagiaire FPT	1	2		1	4	4%
ANT	Agent non titulaire	5	4	9		18	20%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	1	1		1	3	3%
Total effectif		32	23	27	7	89	100%
Part en %		36%	26%	30%	8%	100%	

3.4.33 Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble Lejeune, rez-de-chaussée, 82 avenue du Général-de-Gaulle, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 00 25
Courriel	secretariat.dscen@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dscen/
Page Facebook	https://www.facebook.com/dscenpf
Horaires d'ouverture	-
Chef de service - Déléguée	Madame Titaua PEU

polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires et relatif à cette délégation

Organisation – nomination chef de service

- L'arrêté n° 2113 CM du 29 octobre 2025 portant nomination de Mme Titaua PEU en qualité de déléguée au suivi des conséquences aux essais nucléaires par intérim
- Arrêté n° 580 CM du 6 mai 2026 portant nomination de Mme Titaua PEU en qualité de déléguée au suivi des conséquences des essais nucléaires

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

La Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (DSCEN) est chargée d'une compétence générale d'observation, de planification, de coordination, d'évaluation, de programmation et de proposition réglementaire en matière de suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française. Cette compétence s'exerce dans la limite des champs de compétences réservés à l'Etat.

La délégation prépare et anime la politique de la Polynésie française dans le domaine technique, scientifique, médical,

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 1819 CM du 26 décembre 2007 portant création des missions et de l'organisation de la délégation

environnemental et sociologique afin d’assurer le suivi des conséquences des essais nucléaires en Polynésie française.

A ce titre, la délégation a pour mission :

- D’assurer le secrétariat général, technique et scientifique du conseil d’orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (COSCEN) ;
- D’assurer le suivi de l’application de la loi de reconnaissance et d’indemnisation des victimes des essais nucléaires ;
- De coordonner la mise en place d’un centre de la mémoire de la période des essais nucléaires ;
- De coordonner l’action des services administratifs et des établissements publics en ce qu’ils interviennent dans le suivi des conséquences des essais nucléaires ;
- De faire toute proposition et recommandation en matière environnementale, sanitaire, sociale, économique, foncière, immobilière, culturelle et historique dans son domaine de compétence ;

- D’être l’interlocuteur du délégué de l’Etat pour le suivi de ce dossier ainsi que du comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires français (CSSEN) ;
- D’être l’interlocuteur du délégué et des représentants de l’Etat pour le suivi de ce dossier.

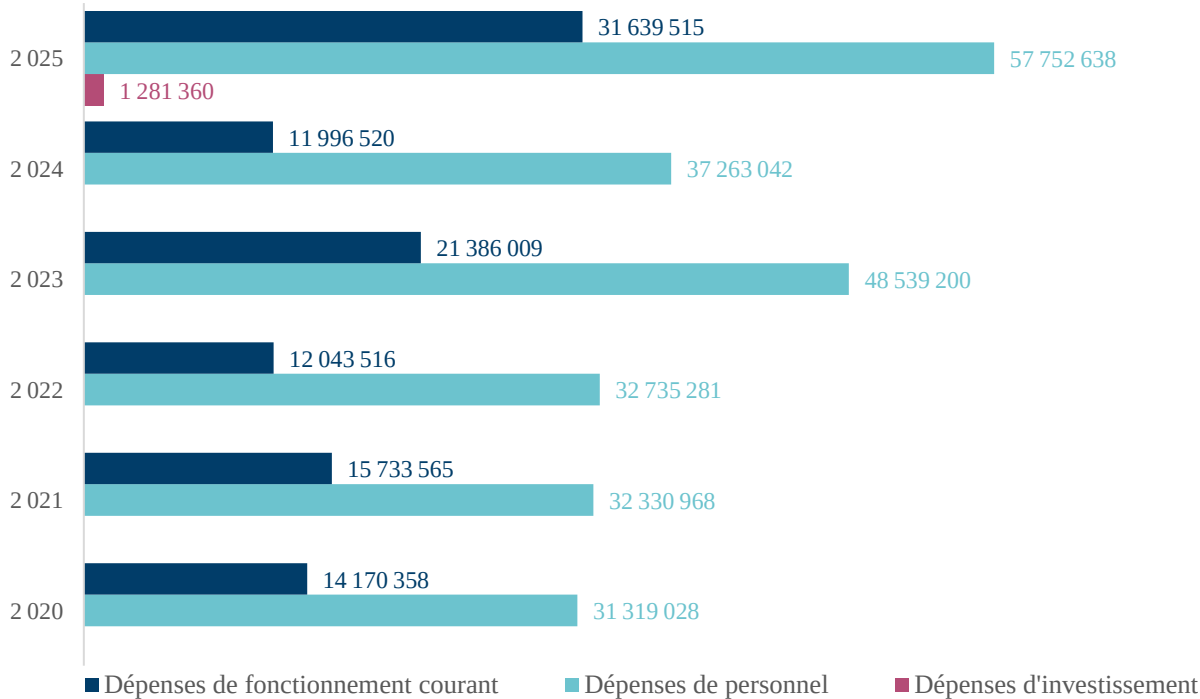
Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation :

- La mise en place du site internet de la DSCEN ;
- La mise en place d’un catalogue de bibliothèque en ligne « Parau atomi » pour consulter les livres disponibles au sein de la bibliothèque de la DSCEN ;
- La création d’un site numérique en cours pour consultation témoignages et autres sujets en lien avec le fait nucléaire.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	31 639 515	57 752 638	1 281 360
2 024	11 996 520	37 263 042	0
2 023	21 386 009	48 539 200	0
2 022	12 043 516	32 735 281	0
2 021	15 733 565	32 330 968	0
2 020	14 170 358	31 319 028	0



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	1	1			2	50%
STA	Stagiaire FPT					0	0%
ANT	Agent non titulaire	1				1	25%
	Autres	1				1	25%
Total effectif		3	1			4	100%
Part en %		75%	25%			100%	

3.4.34 Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble Te Hotu - 222, Avenue du Prince Hinoi, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 1707 – 98713 Papeete
Téléphone	40 46 58 46
Courriel	secretariat.dsfe@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dsfe/
Page Facebook	https://www.facebook.com/dsfe.pf
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Directrice	Madame Ravahere RAUZY

Adresse géographique des annexes - antennes	• Circonscription 1 : Papeete, Rue des Remparts, Missions. • Circonscription 2 : Route de Puurai, face au collègue Henri Hiro, près d'Electra • Circonscription 3 : Punaauia, PK 15,8, Côté Montagne - 40 50 94 20 • Circonscription 4 : Papara, à côté du dispensaire derrière APURAD - 40 54 74 50 • Circonscription 5 : Mahina PK 10 côté Montagne, Propriété Homer FRTICH – 40 50 14 20 • Circonscription 6 : Derrière le dispensaire d'Arue, près de carrefour Arue – 40 54 38 00 • Circonscription 7 : Centre administratif d'Uturoa – 40 65 36 22 • Circonscription 8 : Centre Super U, 1er étage – 40 57 01 01 • Circonscription 9 : Maharepa PK 0 Temae c/montagne – 40 56 57 82 • Circonscription 10 : Immeuble Te Hotu, 222 avenue Prince Hinoi, Papeete – 40 46 59 60 • Circonscription 10 (Australes) : Mataura BP71 – 89 450 654 • Circonscription 10 (Marquises Nord) : Taiohae Nuku Hiva, 40 910 280 • Circonscription 10 (Marquises Sud) : Atuona Hiva Oa – 40 927 901
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30

- Arrêté n° 419 CM du 15 mars 2018 portant création et organisation de la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1301 CM du 7 août 2024 portant nomination de Mme Ravahere RAUZY en qualité de directrice des solidarités, de la famille et de l'égalité

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Vice-présidence, ministère des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes, de la communauté LGBT + et des relations avec les institutions (VP).

Présentation générale et attributions

La Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) est chargée de promouvoir la cohésion sociale, prévenir les risques de marginalisation et de lutter contre l'exclusion et contre toute forme de discrimination à l'égard de personnes ou de groupes de personnes en situation de vulnérabilité.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, la direction des solidarités, de la famille et de l'égalité assure les missions suivantes :

- Participer à la définition des politiques publiques de solidarité, de la famille et de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Contribuer à la promotion et à l'insertion sociale des personnes et des familles ;
- Assurer les missions de l'aide sociale à l'enfance ;
- Assurer la protection administrative, l'évaluation sociale et l'accompagnement des personnes et groupes de personnes vulnérables ayant fait l'objet d'une mesure de protection judiciaire ;
- Elaborer, animer, coordonner des plans d'action sociale et de prévention, et évaluer leur mise en œuvre ;
- Accompagner les structures à vocation sociale et médico-sociale assurant la prise en charge des personnes vulnérables ;
- Participer à la formation initiale et continue aux métiers du social ;
- Assurer la gestion de logements et de structures d'hébergement d'urgence.

La DSFE transmet à l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) les chiffres, bilans, études ou tout autre type de documents dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

• Lancement de la démarche qualité

Le 12 mai 2025, une auto-évaluation de la démarche qualité de la DSFE a été organisée au Musée de Tahiti et des Îles – Papa Ti'a, réunissant 50 agents. L'évaluation s'inscrit dans la perspective d'une labellisation qualité et repose sur :

- 3 axes
- 42 critères

Cadre réglementaire

Création